Paris, le 10 novembre 2025

Avis aux porteurs de parts du FCP « EUROSE »

Catégorie de parts	Code ISIN
C	FR0007051040
N	FR0013294311
S	FR0013311537

Nous vous informons que la documentation juridique du FCP « EUROSE » a fait l'objet des modifications suivantes :

- Ajout des droits et bons de souscription dans la section décrivant l'exposition du Fonds aux actions, afin de préciser les instruments inclus dans les titres assimilés ;

- Mise à jour de la présentation des frais, sans impact sur leur niveau ;

- Suppression de la disposition prévoyant une exception pour la valorisation des BTAN dans le paragraphe consacré aux titres de créances négociables ;

- Mise à jour de la dénomination du commissaire aux comptes (« FORVIS MAZARS » au lieu de « MAZARS »), de son adresse et de son représentant ;

- Précision apportée dans l'annexe SFDR selon laquelle l'analyse extra-financière est menée sur au moins 90% des émetteurs en portefeuille, conformément à ce qui est déjà prévu dans le prospectus.

Les DIC PRIIPS ne sont pas impactés par ces modifications.

L'entrée en vigueur est prévue le 14 novembre 2025.

La documentation juridique du FCP est disponible sur le site internet de la société de gestion : www.dnca-investments.com/.

Elle peut également vous être adressée dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

DNCA Finance
Service Clients
19, Place Vendôme
75001 PARIS
serviceclients@dnca-investments.com

DNCA Finance est une société de gestion agréée par l'A.M.F. sous le n° GP00030
Conseiller en investissement financier non indépendant au sens de la Directive MIFID 2 | S.C.S. au capital de 1 634 468,34 €
SIRET 432 518 041 00046 | APE 6630Z | N° de TVA intracommunautaire : FR 73 432 518 041
DNCA Investments est une marque de DNCA Finance.